



Littérature d'idées

Définition

La littérature d'idées est un **texte d'argumentation**. La littérature d'idées, à la différence de l'argumentation, a une **visée esthétique**. Il ne s'agit pas seulement d'argumenter mais également d'en faire une œuvre littéraire. Pour parvenir à ce résultat, la littérature d'idées est construite autour d'un **travail sur la langue**. Les idées présentes dans la littérature d'idées peuvent être **directes ou indirectes** :

- **L'argumentation directe** : défense d'une idée par un auteur. Le but de l'auteur est de convaincre le lecteur.
- **L'argumentation indirecte** : défense d'une idée introduite dans un texte ; elle n'apparaît pas explicitement. Généralement, l'argumentation indirecte s'inscrit dans une histoire.

Genres

- **L'essai** : ce genre littéraire a été inventé par **Montaigne** au XVI^e siècle. Il s'agit d'un genre libre. L'auteur n'a pas pour but de convaincre le lecteur. Il présente simplement son point de vue.
- **Le manifeste** est un genre dans lequel l'auteur défend une idée en affirmant sa légitimité et en étiquetant des règles. Par exemple, *Le Manifeste du surréalisme* écrit par **André Breton** en 1924.
- **Le discours** ressemble à l'essai. L'auteur présente une idée. Il tente de convaincre son auditeur. Pour étayer son idée, l'auteur propose un certain nombre d'exemples pertinents, de préférence d'actualité pour parler au plus grand nombre.
- **L'article de presse** est un genre dans lequel l'auteur présente des faits objectifs.
- **Le débat** s'organise autour d'une idée que plusieurs personnes tentent de défendre ou, au contraire, de réfuter. L'**issue du débat** permet au lecteur de se faire son propre **point de vue**.
- **La plaidoirie** est un **discours juridique**, exprimée par un **avocat** dans le cadre d'un **procès** pour défendre ou accuser une personne. C'est le moment où l'avocat doit faire preuve d'**éloquence** pour convaincre le jury.
- **La critique littéraire et artistique**. De nombreux auteurs se sont tournés vers la critique pour donner leur point de vue sur une œuvre. La critique existe depuis le **XVIII^e siècle**. La critique permet de comprendre la vision d'un auteur sur la littérature. Elle peut amener à des **controverses** et des procès.

Forme

Au XIX^e siècle et au XX^e siècle, la littérature d'idées est toujours en **prose**. L'auteur s'adresse directement au lecteur au travers d'un discours. Il peut se mettre en retrait et présenter son idée par le biais d'un récit.

Auteurs

XIX^e siècle :

- **Émile Zola** est un auteur, journaliste et critique d'art. Il publie un article de presse, dans le journal *L'Aurore*, intitulé « **J'accuse** » dans lequel il prend la défense d'Alfred Dreyfus, militaire innocent, accusé à tort d'avoir livré des informations confidentielles à l'Allemagne. Dreyfus était le coupable idéal, en raison de sa religion, le judaïsme, car l'affaire se déroule sur fond d'antisémitisme.
- **Gustave Flaubert** et **Charles Baudelaire** ont dû défendre leurs œuvres littéraires, *Madame Bovary* pour Flaubert et *Les Fleurs du mal* pour Baudelaire, au cours d'un procès en 1857.

XX^e siècle :

- **Jean-Paul Sartre**, **Albert Camus** ou encore **André Malraux** sont des **auteurs engagés** qui prennent parti et exposent, par le biais de la littérature et de la presse, leurs idées et conceptions de la société contemporaine.